

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Alter Public, agissant au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole

Correspondant : M. Michel BALLARINI, Directeur général, 48C Bd Foch, 49100 Angers, tél. : 02 41 81 11 11, courriel : E.haie@anjouloireterritoire.fr, adresse internet : <https://www.anjouloireterritoire.fr/>, adresse internet du profil acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Principale(s) Activité(s) de l'entité adjudicatrice :

- Services de chemin de fer urbains, de tramway ou d'autobus

Objet du marché : Fournitures des habillages des armoires CFO et CFA situées sur les quais de station des lignes B et C du tramway de l'agglomération angevine

Type de marché de fournitures : Achat

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 34928400
- Objets complémentaires : 45234126

Code NUTS : FRG02

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur

Durée de l'accord-cadre : 4 an(s)

- Valeur estimée (HT) : 410000 euros (Euros)

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Accord-cadre à bons de commande.

Montant maximum sur la durée totale de l'accord-cadre : 410 000 euro(s) H.T.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Etude et Fabrication des armoires CFo, CFa et habillage des armoires techniques de la station Hotel de Ville (CDITT, armoires batteries, armoire onduleur et TD SIG)

Livraison, stockage et pose des fournitures

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 48 mois à compter de la notification du marché

Cautionnement et garanties exigés : Une retenue de garantie de 5 % sera appliquée sur le montant en EUR TTC de chaque bon de commande et sur le solde dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur. Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie à première demande. En cas de réserves notifiées au titulaire du contrat et non levées avant la date d'expiration du délai de garantie, la retenue de garantie ne sera remboursée ou les personnes ayant délivré leur garantie ne seront libérées que 30 jours après la date de la levée effective de ces réserves. Une avance de 10 % pour chaque bon de commande pourra être versée dans les conditions définies légalement. Une garantie à première demande sera exigée en contrepartie de l'avance. Elle devra couvrir la totalité de celle-ci. Des garanties particulières sont prévues au cahier des charges.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Les prix sont unitaires et révisables. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande d'acompte par le maître d'oeuvre. Le financement est assuré par autofinancement d'Angers Loire Métropole complété, le cas échéant, par des ressources externes (subventions, emprunts...) conformément aux lois et règlements en vigueur.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Situation juridique - références requises : Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. ; Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Capacité économique et financière - références requises : L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ; Chiffres d'affaires des 3 dernières années
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Liste de prestations similaires réalisées au cours des 5 dernières années ; Moyens humains et techniques

Marché réservé : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 19 décembre 2019 à 12 h 00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : AOA TRAMB 19 21

Renseignements complémentaires : Les candidats peuvent poser des questions jusqu'au 12/12/2019 à 17h sur le site <http://www.achatpublic.com>. Les réponses seront apportées au plus tard le 13/12/2019 via le site <http://www.achatpublic.com>.

L'entité adjudicatrice impose la remise des candidatures et des offres par voie dématérialisée.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 novembre 2019

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

courriel : E.haie@anjouloireterritoire.fr, adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_uCjA4-rgh

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_uCjA4-rgh

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'île Gloriette, 44041 Nantes, tél. : 02 40 99 46 00, courriel : Greffes.ta.nantes@juradm.fr, adresse internet : <http://nantes.tribunal-administratif.fr/>

Détails d'introduction des recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la

signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.